

## **CSE du 18 novembre 2021**

### **Voeu intersyndical FSU, CGT Educ'action, SUD éducation, UNSA-Education, FEP-CFDT**

Une certaine presse a récemment attaqué les personnels enseignants dans leur ensemble en mettant gravement en cause leur probité professionnelle dans l'exercice de leur mission émancipatrice envers la jeunesse. Les organisations FSU, CGT Educ'action, SUD éducation et UNSA-Education condamnent unanimement cette volonté explicite de jeter le discrédit sur une profession qui n'a jamais manqué à ses obligations pour faire réussir tous les élèves en dépit des conditions d'encadrement qui se sont dégradées. Alors que l'éducation à la tolérance et au rejet de toute forme de discrimination est inscrite dans les programmes scolaires, l'absence d'expression publique du Ministre est incompréhensible et coupable.

La présidente du conseil supérieur des programmes (CSP) fait par ailleurs dans cette revue un constat sur les manuels scolaires qui relève plus de l'intime conviction que d'un bilan documenté qui aurait été opposable. La liberté de publication pour les auteurs, la liberté d'opérer des choix pédagogiques pour les équipes sont toutes deux scandaleusement interrogées par la présidente du CSP.

Les organisations FSU, CGT Educ'action, SUD éducation, UNSA-Education rappellent que les personnels de l'Education nationale sont en droit d'attendre de leur ministre qu'il assure leur protection quand ils sont accusés de pervertir la société. Elles réaffirment avec force que la liberté pédagogique des enseignants est inaliénable.

Voeu adopté en séance avec 47 voix Pour, 4 Contre, 10 Abstention, 4 Refus de vote